

## **SYMBOLE DE CHALCEDOINE – 22 oct. 451**

*Le symbole promulgué par l'assemblée apparaît comme une synthèse entre les diverses écoles théologiques. Sa terminologie très ferme, empruntée à Léon le Grand, fixe la foi de l'Église en écartant les hérésies de Nestorius et d'Eutychès.*

[Le concile] s'oppose à ceux qui tentent de diviser le mystère de l'incarnation en une dualité de Fils. Il exclut de la participation aux saints mystères ceux qui osent déclarer passible la divinité du Fils unique. Il contredit ceux qui imaginent un mélange ou une confusion des deux natures (*physis*) dans le Christ. Il rejette ceux qui déraisonnent en disant que la forme d'esclave prise chez nous par le Fils est de nature céleste ou d'une essence (*ousia*) étrangère à la nôtre. Il anathématise ceux qui ont inventé cette fable de deux natures dans le Seigneur, avant l'union, et d'une seule, après l'union.

A la suite des saints Pères, nous enseignons donc tous unanimement à confesser un seul et même Fils, notre Seigneur Jésus-Christ, le même parfait en divinité et parfait en humanité, le même vraiment Dieu et vraiment homme, composé d'une âme raisonnable et d'un corps, consubstantiel au Père selon la divinité, consubstantiel à nous selon l'humanité, « en tout semblable à nous sauf le péché » [He 4,15]. Avant les siècles engendré du Père selon la divinité, et, né en ces derniers jours, né pour nous et pour notre salut, de Marie, la Vierge, mère de Dieu, selon l'humanité. Un seul et même Christ Seigneur, Fils unique, que nous devons reconnaître en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans séparation. La différence des natures n'est nullement supprimée par leur union, mais plutôt les propriétés de chacune sont sauvegardées et réunies en une seule personne (*prosôpon*) et une seule hypostase (*hypostasis*). Il n'est ni partagé ni divisé en deux personnes, mais il est un seul et même Fils unique, Dieu Verbe, Seigneur Jésus-Christ, comme autrefois les prophètes nous l'ont enseigné de lui, comme lui-même Jésus-Christ nous l'a enseigné, comme le Symbole des Pères nous l'a fait connaître.

Ces points ayant été déterminés avec une précision et un soin des plus extrêmes, le saint Concile œcuménique a défini qu'une autre foi ne pouvait être proposée, écrite, composée, pensée ou enseignée aux autres par qui que ce soit.

